

**PAR COURRIEL**

Lévis, le 22 novembre 2023

Madame Isabelle Lecours  
Madame Martine Biron  
Madame Stéphanie Lachance  
Monsieur Bernard Dainville  
Député·es de la région de Chaudière-Appalaches

Monsieur François Jacques  
Monsieur Luc Provençal  
Monsieur Mathieu Rivest  
Monsieur Samuel Poulin

**Objet : Je demande votre appui pour freiner la réforme Dubé (Projet de loi n° 15)**

Mesdames, Messieurs,

Le mois dernier, la Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches (TROCCA) a joint sa voix à plus de 250 autres organisations québécoises de tous horizons (médical, communautaire, syndical, coopératif) pour dénoncer l'absence évidente de consensus autour du projet de loi n° 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*.

En tant qu'organisation qui a pour mission de regrouper, soutenir et représenter les 175 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux de Chaudière-Appalaches, nous vous interpellons aujourd'hui afin de vous demander de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour freiner l'adoption de ce projet de loi centralisateur qui n'améliorera pas l'accès aux soins dont nous avons besoin. Dans le cas contraire, le gouvernement du Québec fera face à la grogne populaire d'une société qui voit s'étioler le système de santé qu'elle a fièrement érigé il y a une soixantaine d'années.

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet de loi n° 15 vient chambouler plusieurs pans du réseau de la santé et des services sociaux québécois. La TROCCA s'oppose à l'hypercentralisation, à la perte de démocratie et à l'opacité à venir dans la gestion du réseau. Notre organisation se questionne sur la prise en compte des réalités locales ainsi que sur l'instrumentalisation des organismes communautaires en santé et services sociaux. Nous nous inquiétons de ce que prévoit le projet de loi n° 15 quant à l'encadrement de la pratique sage-femme ainsi que sur la difficulté pour les employé.e.s de développer un sentiment d'attachement à cette mégastructure, à la bureaucratisation et à la perte de sens qu'elle générera inévitablement. Mais d'abord et avant tout, c'est la privatisation de notre système de santé qui nous pousse à vous interpeller aujourd'hui.

Dans les dernières années, les gouvernements successifs ont laissé la porte grande ouverte à la mise en place d'un réseau de santé privé parallèle. D'ailleurs, le *Globe and Mail* présente le Québec comme le champion de la privatisation des soins de santé au Canada : 642 médecins québécois (dont 432 médecins de famille) pratiquent exclusivement dans le système privé alors que pour tout le reste du Canada ils ne sont que 12<sup>1</sup> ! Qu'en serait-il de notre temps d'attente si ces 642

---

<sup>1</sup> Tu Thanh Ha et Yang Sun, « Why more Quebec family doctors are leaving the public health system », *The Globe and Mail*, 8 et 9 août 2023

médecins travaillaient dans le secteur public? Et si le personnel qui les accompagne faisait de même, à quels services aurions-nous à nouveau accès?

Avec le projet de loi n° 15, le gouvernement choisit d'orchestrer un système où l'État subventionne les compagnies privées pour qu'elles dispensent des soins de santé. On rassure la population en lui disant qu'elle n'aura rien à payer, car ce sera couvert par la carte soleil, mais nous ne sommes pas dupes, ce sont les Québécoises et les Québécois qui collectivement devront assumer des coûts beaucoup plus élevés en santé afin de couvrir la portion de profits inhérente à la médecine privée. De plus, la carte d'assurance-maladie ne paiera pas indéfiniment ces soins privés. Elle nous est d'ailleurs déjà de moins en moins utile pour recevoir des services en GMF. Devrons-nous nous endetter pour accéder à des soins de qualité?

Le détournement des patients vers les soins privés ne soulage pas le réseau public, il est plutôt à la source des problèmes d'accessibilité. Les travailleurs de la santé ne poussent pas dans les arbres, chaque travailleur au privé est un travailleur perdu pour le réseau public. Et les soins dans le marché privé ne visent pas à répondre aux besoins populationnels, à prévenir la maladie, mais bien à maximiser le profit en augmentant le volume d'interventions réalisées trop souvent pour les cas les moins urgents ou complexes.

Le projet de loi n° 15 accélérera le développement de la médecine privée au Québec. La santé n'est pas une marchandise, c'est un droit fondamental. Vous avez le pouvoir d'accélérer ou de freiner l'effritement de l'accès aux services accessibles, gratuits et universels.

Resterez-vous les bras croisés devant la destruction de notre système de santé et de services sociaux en adoptant le projet de loi n° 15? Sachez que nous, nous le défendrons sans relâche!

En espérant que votre engagement envers vos concitoyennes et concitoyens et que votre dévouement au service public vous inciteront à prendre cette question au sérieux. Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Directrice de la TROCCA

[trocca@trocca.com](mailto:trocca@trocca.com)

C. c.

Coalition solidarité santé

[comitemobcss@gmail.com](mailto:comitemobcss@gmail.com)

Monsieur François Legault, premier ministre du Québec

[Francois.Legault.ASSO@assnat.qc.ca](mailto:Francois.Legault.ASSO@assnat.qc.ca)

Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé

[ministre@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre@msss.gouv.qc.ca)

Monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux

[ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.responsable@msss.gouv.qc.ca)